Les Tunisiens disparus en mer en 2012

Rapport Du Forum Tunisien Pour Les Droits Economiques Et Sociaux - Mars 2013

FTDES
FORUM TUNISIEN POUR LES DROITS ECONOMIQUES & SOCIAUX

Forum Tunisien Pour Les Droits Economiques Et Sociaux

Sommaire

1- I. L'émigration maritime en 2012 depuis la Tunisie..... (6)
2 - II. L'incident maritime des 6 et 7 septembre..... (8)
2012 au large de l'îlot de Lampione (Lampedusa)
3- III. Réactions du FTDES..... (14)
4- IV. Conclusions et recommandations ..... (19)
5- IV. Annexes ..... (21)
6- Les associations réclament une commission..... (31)
d'enquête sur le naufrage de Lampedusa, où
une cinquantaine de migrants tunisiens ont disparu
7- Zones d'ombre..... (31)
8- Lourd dispositif de surveillance..... (32)
9- Références..... (33)
10- Liste des disparus du 7 septembre 2012..... (36)
11- Liste des disparus du 9 novembre 2012..... (39)

Rapport du Forum Tunisien pour les droits économiques et sociaux – Mars 2013

Le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux[1] a diffusé en septembre 2012 un premier rapport concernant les migrants disparus en mer en 2011. Dans le contexte des révolutions, 64261 personnes avaient embarqué pour l'Europe depuis la Tunisie et la Libye. Environ 2000 d'entre elles sont mortes ou disparues dont 1000 Tunisiennes et Tunisiens[2]. La gravité de cette situation a entraîné une très forte mobilisation des familles des morts et disparus, ainsi que des mouvements et organisations européennes et africaines qui défendent les droits des migrants dont le FTDES.

Le suivi du dossier des migrants disparus constitue depuis 2011 la plus grande priorité du FTDES. Les familles de migrants, appuyées par la société civile se sont mobilisées, ont manifesté, ont effectué des demandes aux autorités, ont fourni des informations à la presse et pour certaines se sont lancées dans des actions en justice contre les autorités. En juillet 2012, société civile, migrants et familles de migrants se sont réunies autour du projet Boats 4 People, effectuant une traversée maritime de l'Italie vers la Tunisie et Lampedusa pour attirer l'attention de l'opinion publique et des gouvernements sur le sort des migrants en mer[3]. L'ensemble de ces actions ont visé à faire prendre leurs responsabilités aux autorités en terme de transparence vis à vis des personnes disparues, et en terme de réparation vis à vis des personnes retrouvées mortes.

Cependant, malgré tous ces efforts, le gouvernement tunisien et les autorités de l'UE, sont restées sans réponse concernant les sort des personnes disparues en mer. La revendication principale du FTDES et de nombreuses autres organisations est de constituer une commission d'enquête mixte, incluant des membres des gouvernements, de la société civile ainsi que des experts indépendants et des représentants des familles de disparus. Lors de la rédaction de ce rapport, le sort des disparus après leur départ en mer pour l'Italie durant les années 2011 et 2012 demeure inconnu, accentuant la douleur de leurs proches.

1 Le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux sera appelé infra FTDES
2 Concernant les chiffres de l'année 2011, voir notre rapport « Les migrants disparus en mer en 2011 » disponible en ligne.
3 Pour plus d'information, voir le site www.boats4people.org
4 L'Union Européenne sera infra appelée UE.

Malheureusement, loin de s'arrêter après la révolution de 2011, les disparitions ont continué aux frontières de l'Union Européenne (UE)[4] durant l'année 2012. Comme nous l'exprimions déjà en 2011, les revendications des familles de disparus constituent non seulement un combat pour la dignité de leurs proches, mais aussi une remise en cause de la gestion répressive des frontières des frontières européennes. Les personnes qui prennent la mer au péril de leurs vies sont en effet les victimes d'une politique de visas restrictive et d'un contrôle de plus en plus étroit des frontières maritimes qui les poussent à prendre des risques de plus en plus grands pour se rendre en Europe. Seule une politique en rupture avec celle appliquée durant l'ère du président Ben Ali, permettant aux migrants de ne pas devoir quitter irrégulièrement la Tunisie, mettra définitivement fin aux morts et disparitions des émigrés.

Ce rapport rassemble les données récoltées durant l'année 2012 et tire le bilan des actions du FTDES. Il se concentre sur deux dates: les 6-7 septembre 2012 et le 9 novembre 2012, auxquelles plusieurs disparitions ont été signalées. Ce document est destiné à être un outil pour la société civile tunisienne et internationale afin de faire connaître la situation des migrants disparus en Tunisie et les revendications de leurs familles. Cela afin que toute la lumière puisse être faite par les autorités sur les morts et disparitions de migrants et que les mesures politiques nécessaires soient prises afin qu'elles cessent.

Nombre de mystères entourent encore les circonstances des disparitions décrites dans ce rapport qui ne prétend pas établir la vérité dès aujourd'hui mais à reconstituer autant que possible les circonstances exactes des faits. Ce rapport vise aussi à mettre en valeur l'enjeu politique important que soulève le caractère récurrent des naufrages, morts et disparitions entre la Tunisie et l'Italie. Les données ont été récoltées par le FTDES à travers le suivi d'une partie des familles de disparus et grâce au soutien du projet Boats 4 People[5], de la plate-forme Watch The Med[6] et du réseau euro-africain Migreurop[7]. Des recherches importantes ont été effectuées par les volontaires d'Echanges et Partenariats dont nous saluons ici le travail. Les communiqués de presse du FTDES ainsi qu'une partie des articles de presse publiés sur la question se trouvent en fin de ce rapport.

5 Le réseau Boats 4 People rassemble 17 organisations (dont le FTDES) dans 8 pays dans le but de lutter pour les droits des migrants en mer. Pour plus d'information : www.boats4people.org

6 La plate-forme Watch The Med vise à rassembler des informations sur les violations aux droits des migrants en mer Méditerranée ainsi que des informations sur les systèmes de secours en mer et de contrôle migratoire: https://watchthemed.crowdmap.com/

7 Le réseau Eurà-africain Migreurop rassemble 40 organisations (dont le FTDES) dans 17 pays dans le but de lutter contre l'enfermement des migrants et l'externalisation de la gestion des frontières de l'UE dans les pays qui l'entourent. Pour plus d'information: https://migreurop.org/

I. L'émigration maritime en 2012 depuis la Tunisie

Au moment de la rédaction de ce rapport, aucun chiffre précis concernant l'émigration des Tunisiens par voie maritime n'a été rendu public par les autorités ou les organisations internationales. Au 21 février 2012, l'agence européenne de contrôle des frontières (Frontex) ne déclarait avoir repéré que 130 migrants ayant traversé le canal de Sicile de manière irrégulière. Dans une déclaration du premier mars 2013, l'ambassadeur tunisien en Italie a affirmé que les Tunisiens entrés irrégulièrement en Italie en 2012 n'étaient que quelques centaines[8]. Le service d'informations des Nations Unies faisait était pour sa part de 81 migrants morts en Méditerranée entre janvier et mai 2012, avec parallèlement 210 personnes arrivées à Malte et environ 2000 personnes arrivées en Italie, toutes nationalités confondues[9]. Cela contraste avec la situation de 2011 durant laquelle les Tunisiens étaient plusieurs dizaines de milliers à entrer en Europe[10].

Cependant, si le nombre d'émigrants par la mer est très bas en comparaison de celui de 2011, les accidents, décès et disparitions sont restées nombreuses. Le 5 juillet 2012, un bateau qui transportait environ 22 personnes a chaviré dans une tentative d'embarquement vers l'Italie laissant au moins trois morts[11]. Le 14 juillet, 98 personnes parties de Sidi Mansour étaient récupérées par la garde maritime dans une embarcation en perdition au large de Sfax[12]. Les 6 et 7 septembre, un incident maritime au large de l'îlot de Lampione près de Lampedusa laisse 74 disparus (voir ci-dessous). Le 10 septembre, la garde nationale arrête 60 personnes à bord d'une embarcation partie de Kerkennah vers l'Italie. Selon la presse, les familles indignées par l'interruption de cette tentative d'émigration auraient observé un sit-in devant la garde maritime de Mahres (Sfax)[13]. Le 9 novembre, un bateau pneumatique quitte el Haouaria (Nabeul) avec quatre personnes à bord dont les familles sont jusqu'à aujourd'hui sans nouvelles (voir ci-dessous). De l'ensemble de ces faits, et en donnant une estimation de ceux dont nous n'avons pas pu avoir connaissance, le FTDES estime qu'en ce qui concerne les personnes parties de Tunisie, le nombre de disparus pour l'année 2012 pourrait s'élever à 350 personnes et le nombre de morts à plusieurs dizaines de personnes.

8 Tunisia-Italia. L'ambasciatore: «Fermati i flussi irregolari, grazie per l'accoglienza», site internet stranieriinitalia.it, article publié le 1er mars 2013, http://www.stranieriinitalia.it/attualita-tunisiaitalia._l_ambasciatore_fermati_i_flussi_irregolari_grazie_all_italia_per_l_accoglienza_16725.html

9 Centre d'actualités de l'Organisation des Nations Unies, « Le HCR déplore la mort de réfugiés qui tentaient de rejoindre l'Europe par la mer », publié le 8 mai 2012: http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=28146#.UUdJF5FskiA

10 Voir à ce sujet l' « analyse annuelle de risque migratoire » (ARA) effectuée chaque année par Frontex. L'analyse de 2012 place les Tunisiens comme nationalité majoritaire à entrer irrégulièrement en UE par la Méditerranée centrale : http://migrantsatsea.wordpress.com/2012/05/10/2012-frontex-annual-risk-analysis/

11 « Tunisie-immigration clandestine » 3 cadavres repêchés dans la baie de Monastir », Tunisie Numérique, 6 juillet 2012, http://www.tunisienumerique.com/tunisie-immigration-clandestine-3-cadavres-repeches-par-la-garde-cotiere-de-monastir/133202

12 «La garde maritime sauve 94 personnes tentant d'immigrer clandestinement», Tunisie Numérique, 15 juillet 2012, http://www.tunisienumerique.com/tunisie-la-garde-maritime-sauve-94-personnes-tentant-dimmigrer-clandestinement/134636

13«La garde maritime déjoue deux tentatives d'immigration clandestine », Tunisie Numérique, 10 septembre 2012, http://www.tunisienumerique.com/tunisie-la-garde-maritime-dejoue-deux-tentatives-demigration-clandestine/143163

Dans ce contexte, le canal de Sicile reste un espace quadrillé par les radars fixes et mobiles, les bateaux avions et hélicoptères de patrouilles des autorités des États limitrophes (garde de finance italienne, garde côtière italienne, Agence Européenne des frontières (Frontex), garde nationale tunisienne, forces armées maltaises). Lors du sommet « 5+5 »[14] organisé à Malte le 6 octobre 2012, le président tunisien Moncef Marzouki a annoncé la création d'une « task force » afin de dissuader les migrations maritimes et de secourir les migrants en détresse en mer[15]. Le FTDES salue l'initiative d'organiser des systèmes de secours communs entre pays du nord et du sud de la Méditerranée. Cependant nous constatons malheureusement que les politiques migratoires communes entre les deux rives sont de plus en plus restrictives et toujours basées sur une approche sécuritaire. La circulation des Tunisiens vers l'Europe est de plus en plus limitée, alors que les livraisons de matériel de contrôle des frontières se multiplient de la part des gouvernements européens[16]. Dans ce contexte, les systèmes de secours les plus renforcés auront malheureusement toujours à déplorer des morts et disparitions de boat-people qui ne cesseront de quitter les côtes tunisiennes de façon irrégulière en prenant des risques toujours plus grands.

L'exemple des pays des Balkans et de leur circulation vers l'UE est révélateur. En effet, depuis quelques années, les ressortissants des États de la région des Balkans sont exemptés de l'obligation de visa pour se rendre dans les pays de l'UE. Les Balkans comptent près de 24 millions d'habitants, soit plus de deux fois plus que la Tunisie. Depuis la levée de l'obligation de visa pour cette population, le nombre d'émigrants est resté stable, soit inférieur à 300 000 à destination des 27 pays de l'UE[17]. Par contre, d'après Frontex, la levée des visas pour les pays des Balkans a donné lieu « à une diminution sans précédent de l'immigration clandestine en provenance de ce pays ». Avec cette décision, qui permet à la fois de traverser les frontières sans pendre de risque et de ne pas avoir besoin de se maintenir dans la clandestinité, il est évident que le nombre de morts et de disparus en provenance de ces pays va diminuer[18-19]. La levée de l'obligation de visa serait donc un exemple effectif à suivre si nous voulons sauver des vies humaines et mettre fin à l'augmentation du nombre de disparus.

14 Forum de discussion intergouvernementales réunissant: Mauritanie, Maroc, Tunisie, Algérie, Libye + Espagne, France, Italie, Portugal, Malte

15 «Sommet 5+5: Nord et Sud veulent s'entraider dans l'ère post-révolutions arabes », L'Express, publié le 6 octobre 2012, http://www.lexpress.fr/actualites/1/monde/sommet-5-5-nord-et-sud-veulent-s-entraider-dans-l-ere-post-revolutions-arabes_1171129.html

16 « Tunisie – Italie : révision de l'accord bilatéral en matière de lutte contre l'émigration clandestine », Espace Manager, 13 septembre 2012, www.espacemanager.com/politique/tunisie-italie-revision-de-l-accord-bilateral-en-matiere-de-lutte-contre-l-emigration-clandestine.html

17 Voir le rapport annuel de risque publié par FRONTEX, disponible en ligne : http://www.frontex.europa.eu/news/western-balkans-annual-risk-analysis-2012-K8uVsa

18 Concernant les morts et disparitions aux frontières voir les différents rapports de l'organisation United Against Racism disponibles sur http://www.unitedagainstracism.org/ ainsi que les listes faites par Fortress Europe disponibles en ligne : http://fortresseurope.blogspot.fr/p/la-strage.html

19 Olivier Clochard, Chercheur / Migrinter-Université de Poitiers: «L'espace euro- méditerranéen : une circulation bien problématique» : intevention lors de la conférence internationale

II. L'incident maritime des 6 et 7 septembre 2012 au large de l'îlot de Lampione (Lampedusa)

L'ensemble de ce récit est à traiter avec précaution. Il résulte du recoupement de plusieurs témoignages qui ne sont pas toujours concordants. Nous ne pouvons affirmer avec certitude aucun des faits suivants.

Entre le 5 septembre au soir et le 6 septembre tôt le matin, une embarcation aurait quitté la région de Sfax avec entre cent et cent cinquante personnes à bord dont trois femmes et un enfant âgé de 5 à 8 ans. Le moteur serait tombé deux fois en panne avant d'être réparé trois heures après le départ par un mécanicien venu à bord d'une autre embarcation. Une quinzaine de personnes auraient alors rejoint la Tunisie avec le mécanicien à bord de cette embarcation.

Le 6 septembre au matin, aux environs de 7h00 heure tunisienne, le bateau aurait été aperçu par un navire de la garde nationale tunisienne. Les gardes auraient parlé aux émigrants en leur demandant s'ils ne souhaitaient pas retourner en Tunisie. D'autres témoignages soutiennent que le navire de la garde nationale les auraient simplement suivi un moment avant de rebrousser chemin. Aux alentours de 14h00 heure tunisienne, le bateau aurait croisé un bateau de pêche qui, à leur demande, leur aurait donné le cap pour Lampedusa ainsi qu'un bidon de carburant. Vers 16h00, les migrants auraient aperçu l'îlot de Lampione – d'une superficie d'1,2Km² situé à une dizaine de miles nautiques de Lampedusa soit environ 17 kilomètres - et auraient alors décidé de mettre le cap à l'Est puis au nord en direction de Lampedusa (voir carte ci-dessous).

Lampione est une île italienne, localisée à l'intérieur de la zone de recherches et secours (SAR)[20] italienne, c'est à dire la zone à l'intérieure de laquelle l'Italie à la compétence et la responsabilité d'organiser les secours. Aussi, l'île est dans la zone de 24 miles nautiques autour de Lampedusa qui est habituellement patrouillée par la Garde de finance italienne (Guardia di Finanza) comme montré sur la carte ci-dessous.

« Quelle politique migratoire pour la Tunisie ? Enjeux et défis. » organisé à Tunis par le Centre de Tunis sur la migration et l'asile (CeTuMa) les 11 et 12 octobre 2012. http://www.tunisie.ird.fr/toute-l-actualite/evenements/conference-internationale-quelle-politique-migratoire-de-la-tunisie-enjeux-et-defis

20 SAR, pour «Search and Rescue» soit en français «Recherche et Sauvetage». Les États parties à la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), à la Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes ou à la Convention relative à l'aviation civile internationale s'engagent à mettre en œuvre des services et une coordination SAR aéronautiques ou maritimes pour les zones dans lesquelles s'applique leur responsabilité. Les dispositifs SAR devraient remplir les fonctions de réception d'appels de détresse, de coordination et de mise en œuvre des secours. Les Etats partie à la convention se doivent aussi de conclure des accords avec les Etats voisins pour éviter le gaspillage des ressources.

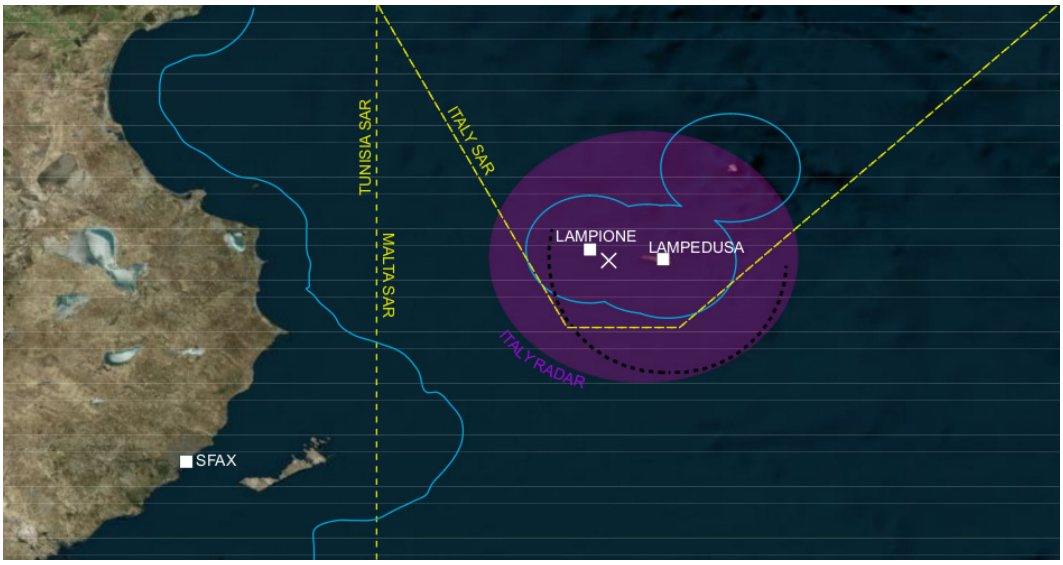

Sur cette carte, la croix représente la dernière position connue du bateau, les limites bleues représentent les eaux territoriales tunisiennes et italiennes, les pointillés jaunes les zones de recherches et secours de la Tunisie, de Malte et de l'Italie, la zone mauve représente la zone de couverture des radars italiens et les pointillés noirs les limites de la zone de patrouille des autorités italiennes.

Peu après 16h20 heure tunisienne, un problème d'infiltration aurait eu lieu dans la cale. Vers 17h00 heure tunisienne et 18h00 heure italienne, un premier appel téléphonique aurait été passé au 112 (numéro d'urgence européen) pour signaler un besoin de secours imminent. Un des migrants aurait alors expliqué en italien, mais de manière imprécise, la position du bateau. Il aurait également communiqué un numéro de téléphone sur lequel les secours pouvaient appeler les migrants. Cet appel aurait été suivi de trois ou quatre autres. Vers 17h20 heure tunisienne et 18h20 heure italienne, les passagers se seraient ensuite progressivement jetées à l'eau. Certaines personnes se seraient éloignées du bateau à la nage, d'autres seraient restées groupées à quelques mètres de l'embarcation en train de sombrer. Les appels auraient été passés depuis des téléphones portables ce qui signifie que le bateau se serait trouvé dans la zone en mauve indiquée sur la carte ci-dessous.

Les zones en mauve indiquent la couverture du réseau GSM, c'est à dire des téléphones portables. La croix indique la dernière position connue de l'embarcation.

Les secours se seraient organisés peu après les appels téléphoniques. Une moto-vedette et un hélicoptère seraient partis du port de Lampedusa, la première mettant entre 15 et 20 minutes et le second environ 5 minutes pour se rendre aux alentours de Lampione. Les secours auraient patrouillé les alentours du rocher de Lampione en spirale jusqu'à 2-3 miles autour du rocher jusqu'à environ 2h00 du matin heure italienne. Ils n'auraient trouvé personne et auraient alors décidé d'élargir le champ des recherches. Ils auraient continué à chercher dans une zone allant jusqu'à 7-8 miles au Sud-Est de Lampione.

Vers 2h00 du matin heure italienne, les deux premiers survivants auraient été retrouvés en mer par un navire allemand. Tous deux étaient épuisés et n'aurait pas survécu plus longtemps dans l'eau en raison du risque d'hypothermie. Vers 3h30 ou 3h45 du matin heure italienne, les secours seraient retournés au rocher de Lampione et y auraient trouvé des survivants, alors ramenés à Lampedusa. Parmi eux se trouvaient deux femmes, dont une enceinte et proche du terme qui a ensuite, une fois son état stabilisé, été transférée par hélicoptère à Palerme.

Vers 6h00 du matin heure italienne, un autre survivant aurait été secouru par hélicoptère et emmené à Lampedusa. Vers 11h00 du matin heure italienne, les secours italiens ont lancé un second appel à la vigilance et à l'assistance immédiate de naufragés aux environs de l'îlot de Lampione.

Les recherches auraient continué pendant plusieurs jours. Plus aucun survivant n'a été retrouvé, ni aucun reste de l'embarcation. Entre le 8 et le 18 septembre, quatre corps ont été retrouvés dans les eaux environnantes de Lampedusa. L'un d'entre eux a été formellement identifié par la mère de l'un des naufragés comme étant celui d'une Tunisienne parti le 5 septembre de Sfax. Il n'y a pas confirmation de l'identité des trois autres corps retrouvés. Au total neuf cadavres ont été repêchés suite au naufrage sans qu'il y ait confirmation qu'ils soient bien des passagers de ce bateau. Reste, pour confirmer cela, à ce que la procédure d'identification soit précisée et rendue publique ou communiquée à l'ensemble des familles afin qu'elles puissent la suivre. Le FTDES souligne que lors de ses entretiens avec les familles de disparus, certaines ont déclaré ne pas être au courant des démarches effectuées par le gouvernement tunisien pour identifier les cadavres qui pourraient être ceux de leurs proches.

Que ces faits soient réels ou supposés, ils suscitent plusieurs questions auxquelles les autorités tunisiennes et italiennes pourraient être à même de répondre afin de faire la lumière sur les faits:

- Que s'est-il passé lors du croisement du bateau parti de Sfax par le navire de la garde nationale tunisienne? Quel était la position de cette rencontre? La garde nationale a-t-elle prévenu les autorités italiennes qu'une embarcation allait entrer dans sa zone de recherches et secours puis probablement dans ses eaux territoriales? Si c'est le cas, quelle a été la réaction de ces dernières?

- Le bateau a t-il été repéré avant les appels de détresse par un avion, un hélicoptère ou un radar, tunisien ou européen? Quel a été alors la décision prise le concernant?

- Les migrants disent avoir fait naufrage au large de Lampione alors qu'il faisait jour (aux alentours de 18h00 heure italienne). Certains témoignages rapportent que des personnes se seraient jetées à la mer jusqu'à 18h20 alors que les secours se seraient organisés à partir de 18h00 en mettant entre 5 et 20 minutes à intervenir. Pourtant aucun naufragé n'a été retrouvé avant 2h00 du matin, alors que les 3-4 miles autour de Lampione, puis jusqu'à 7-8 miles autour de l'île ont été quadrillés par les différents navires à la recherche des naufragés. Quel est le rapport des secouristes sur ces faits?

- Quelle était la position des appels au secours qui, passés depuis des téléphones portables, se trouvaient normalement dans la zone de couverture GSM? Des démarches ont-elles été entreprises afin d'obtenir ces informations?

- Quelle a été la procédure d'identification et/ou de rapatriement menée par les autorités italiennes et tunisiennes concernant les cadavres retrouvés suite au naufrage? Cette procédure est-elle systématique? Comment les familles peuvent-elles se renseigner sur ces identifications?

III. Les disparitions du 9 novembre 2012 au large de Haouariya

Le 9 novembre 2012, un bateau est tombé en panne au large de Haouaria. Les familles sont aujourd'hui sans nouvelles des quatre passagers qui l'occupaient. Jusqu'à présent, aucun article de presse ou enquête gouvernementale n'a fait état de ces disparitions. De la même façon que pour le naufrage des 6 et 7 septembre 2012, cet événement pose la question de la réaction des systèmes de secours en mer entre la Tunisie et l'Italie.

Le 8 novembre 2012 quatre Tunisiens partent du sud de Tunis pour Haouaria. A 20h00, ils embarquent dans un bateau pneumatique de 3m50 de long, de couleur blanc et violet.

Les émigrants contactent leurs familles plusieurs fois au cours de la journée du 9 novembre 2012. Un pêcheur confirme leur présence entre 13h00 et 13h30 à la position 37°15 – 11°13. Il se situait alors à 30 miles de Pantelleria, à 14,5 miles de Kelibia et à 25 miles de Zembra.

Vers 15h00 les passagers appellent leurs familles et disent que leur moteur est arrêté en pleine mer. Les familles appellent la garde nationale tunisienne qui envoie des bateaux après deux heures, soit vers 17h00. Ils disent avoir dépassé la dernière position connue de l'embarcation de 10 ou 15 miles sans trouver personne.

Le 10 novembre 2012, un hélicoptère tunisien parti de Bizerte survole à nouveau la dernière position connue du bateau sans trouver signe des passagers.

Les cartes ci-dessous montrent la dernière position connue du bateau et les systèmes de repérage et de contrôle opérationnels:

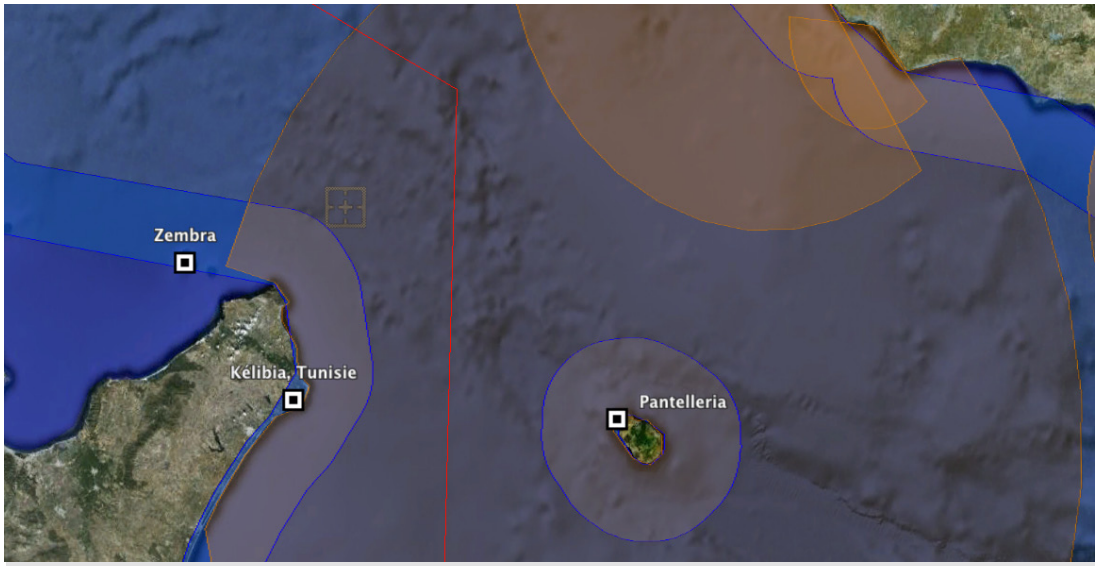

La croix montre la dernière position connue du bateau, les limites bleues celles des eaux territoriales, la couverture orange montre la couverture des radars italiens et la ligne rouge la séparation entre la zone de recherches et secours tunisienne et la zone de recherches et secours italienne.

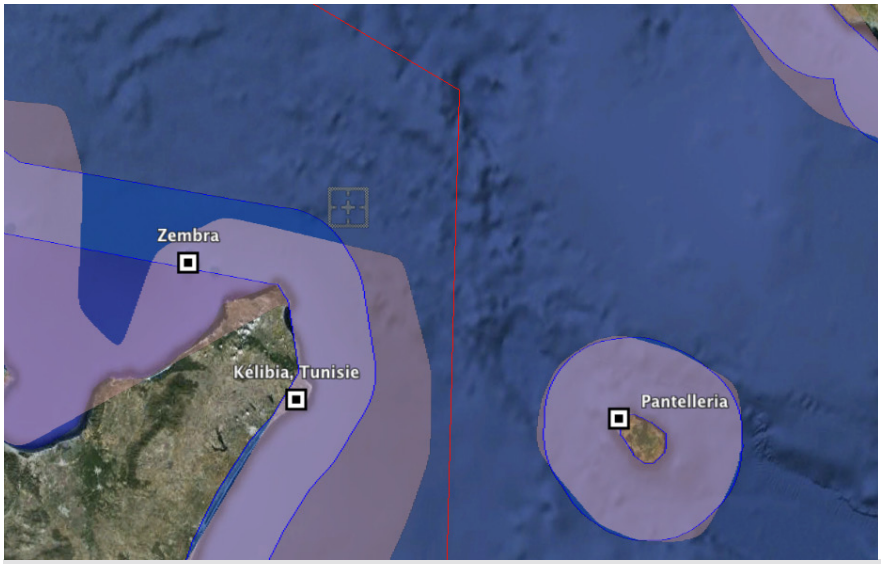

La carte ci-dessus montre en violet la couverture du réseau GSM dans lesquelles l'embarcation devait normalement se trouver au moment des appels passés aux familles. La croix montre la dernière position connue du bateau.

Ces faits suscitent, comme dans le cas des 6 et 7 septembre, plusieurs interrogations :

- Quelle a été la réaction de la garde nationale lors de l'appel des familles ? Quelles ont été les mesures mises par les autorités tunisiennes lors de l'appel ?

- La position signalée était celle de l'embarcation à 13h30, il y a donc possibilité que l'embarcation ait ensuite poursuivi sa route ou dérivé vers l'Italie. Les autorités italiennes ont-elles été contactées par la garde nationale tunisienne? Quelle a été leur réaction ? Quel est le suivi des autorités tunisiennes de cet incident ?

III. Réactions du FTDES

Le lundi 10 septembre le FTDES sollicite les autorités italiennes afin d'obtenir la liste des survivants qui se trouvent à Lampedusa suite à l'incident des 6 et 7 septembre. Plusieurs fax (voir en fin de rapport) et courriers électroniques sont envoyés sans réponse. Une grève générale est lancée dans la ville d'El Fahs dont est originaire une partie des naufragés, des émeutes éclatent. Des familles des victimes du naufrage se rendent devant le Ministère des Affaires étrangères afin d'obtenir des informations sur le sort de leurs proches. Dans la soirée, des initiatives de commémoration aux morts et disparus en mer sont organisées dans tout le pays. Le FTDES réitère sa demande concernant la création d'une commission d'enquête incluant des représentants des familles et des sociétés civiles italienne et tunisienne. Cela afin que les circonstances de ce naufrage ainsi que le sort des disparus soient élucidés, contrairement au traitement qui a été fait de l'ensemble des naufrages survenus depuis 2011. Deux communiqués de presse dont un commun avec l'organisation italienne Associazione Ricreativa e Culturale Italiana (ARCI) sont rédigés. Ces communiqués sont repris par la presse (voir les communiqués et la liste des articles publiés au sujet du naufrage en fin de rapport).

Le mardi 11 septembre, la radio Mosaïque FM diffuse une liste de 42 noms de survivants donnée par téléphone par un tunisien se trouvant à Lampedusa. Le même jour, le ministère des affaires étrangères tunisien publie sur son site un document des autorités italiennes avec les noms et photographies de 56 personnes ayant été secourues lors des opérations de sauvetages entreprises les 6 et 7 septembre[21]. Cependant, les deux listes ne concordent pas exactement, et il se pourrait qu'elles présentent des personnes arrivées par plusieurs embarcations différentes. Il serait donc important d'obtenir de la part des autorités la procédure ayant mené à l'établissement de cette liste. De plus, plusieurs survivants du naufrage ont ensuite été maintenus au centre d'accueil de Lampedusa sans autorisation d'en sortir. Or, ce centre n'étant pas un centre d'identification et d'expulsion pour étrangers, le FTDES ne peut que s'interroger sur la procédure justifiant cette privation de liberté et demander la transparence des autorités italiennes à ce sujet.

Le mercredi 12 septembre, le FTDES organise une conférence de presse, en présence de journalistes tunisiens et internationaux et de plusieurs représentants de la société civile. Cette conférence de presse est l'occasion de revenir sur les circonstances du naufrage des 6 et 7 septembre mais aussi sur l'ensemble des naufrages, morts et disparitions dans le canal de Sicile qui ne font pas l'objet de suffisamment d'attention de la part des autorités. Lors de cette conférence,

21 « Exclusif: les noms des rescapés du naufrage de Lampedusa, article en ligne faisant figurer la liste transmise à la radio par téléphone ainsi que la liste officielle diffusée par les autorités italiennes », Mosaique FM, 11 septembre 2012: http://archive.mosaiquefm.net/index/a/ActuDetail/Element/23697-Exclusif-Les-noms-des-resca%C3%A9s-du-naufrage-de-Lampedusa-photos.html

nous sommes aussi revenus sur les différents systèmes de secours et de contrôle qui pourraient permettre, du côté tunisien comme du côté italien, de fournir davantage d'informations sur les circonstances des naufrages ainsi que de les éviter.

Conférence de presse au FTDES le mercredi 12 septembre. Photo : Zied Ben Cheikh

Le jeudi 13 septembre, le FTDES organise une manifestation place du 14 janvier à Tunis. Cette manifestation réunit une centaine de familles de disparus ainsi que plusieurs dizaines de soutiens. Nombre de familles de personnes disparues depuis 2011 se sont rendues à cette manifestation. Parallèlement, les familles des victimes du Raïs Ali 2, dont les proches sont morts et disparus le 11 février 2011 lors de la collision de leur bateau avec un navire de la garde nationale, le Liberté 302, se mobilisent à Zarzis afin d'obtenir des réactions de la part des autorités. La mobilisation de nombreuses familles de personnes disparues durant l'année 2011 témoigne de la gravité et du caractère récurrent des naufrages, morts et disparitions entre la Tunisie et l'Italie.

Manifestation des familles de disparus le 13 septembre. Photos : FTDES

Le 13 septembre, lors d'une réunion à Rome entre la ministre de l'intérieur italienne Mme Cancellieri et le ministre tunisien des affaires étrangères M. Abdessalem, les deux gouvernements décident de réviser l'accord migratoire italo-tunisien et de créer une commission d'enquête composée de membres des gouvernements des deux pays afin d'enquêter sur les circonstances du naufrage des 6 et 7 septembre 2012. La commission aurait aussi pour but d'identifier les corps retrouvés suite au naufrage. La partie tunisienne a demandé la livraison de matériel sécuritaire (notamment des frégates et des véhicules 4x4) afin de contrôler les départs d'émigrants. Les discussions ont aussi évoqué une approche socio-économique de la gestion migratoire sans qu'il n'ait été rendu public davantage de précisions.

A cette annonce, le FTDES souligne à nouveau le manque de transparence concernant les accords migratoires avec les pays européens. En effet, aucune publication précise n'est faite de ces accords, ni de concertation régulière avec la société civile ou les élus tunisiens. Cela même alors que le sujet de la migration est un sujet fondamental sur tous les plans et que la Tunisie se trouve encore en transition politique et n'a pas ratifié les conventions internationales relatives aux droits des migrants. Concernant une éventuelle gestion des migrations dans une approche socio-économique, le FTDES considère que la résolution des problèmes socio-économiques tunisiens doit se faire dans une approche globale (résolution de la crise de la dette, restructuration de l'économie, instauration de droits économiques et sociaux) et non à travers des accords dans lesquels les pays européens restent les acteurs principaux et la contrepartie tunisienne en reste à la limitation de l'émigration vers l'Europe.

Concernant la livraison de matériel sécuritaire (4x4 et frégates), le FTDES considère que l'approche sécuritaire ne fera qu'augmenter les risques pris par les personnes pour émigrer (départs de nuit, contournement des patrouilles, etc.) et donc la probabilité des naufrages et pertes humaines. Par ailleurs, le traitement sécuritaire de l'émigration depuis la Tunisie, ainsi que sa pénalisation par la loi du 3 février 2004[22] contredit la Convention Universelle des Droits de l'Homme qui établit dans son article 13.2 que « toute personne a le droit de quitter son pays y compris le sien et de revenir dans son pays ». Le FTDES ne peut donc que déplorer une telle coopération de la Tunisie avec la politique européenne de fermeture des frontières et la criminalisation de personnes dont le seul « crime » est de vouloir traverser la Méditerranée à la recherche d'une vie meilleure.

22 Loi n°75-40 du 14/05/1975 relative aux passeports et aux documents de voyage telle que modifiée par la loi n°98-77 du 2/11/1998 et la loi du 03/02/2004 : Article 34 : « Pour entrer ou quitter le territoire tunisien, les voyageurs sont astreints à emprunter les postes frontaliers destinés à cet effet (…). Toute personne de nationalité tunisienne qui ne se conformera pas aux dispositions de l'alinéa précédent est passible des peines prévues à l'article 35 » ; Article 35 « Tout Tunisien qui quittera sciemment le territoire tunisien ou y entrera sans être muni d'un document de voyage officiel sera puni d'un emprisonnement de 15 jours à 6 mois et d'une amende de 30 à 120 dinars ou de l'une de ces deux peines seulement »

Enfin, concernant la commission d'enquête, le FTDES regrette qu'elle n'ait pour fonction que de faire la lumière sur les circonstances du naufrage des 6 et 7 septembre 2012. Cela alors que plus de 300 familles de disparus demandent depuis 2011 une réponse concernant le sort de leurs proches partis pour l'Italie. Nombre de personnes ont donc droit à la même attention que les naufragés des 6 et 7 septembre. Aussi, le FTDES regrette que cette commission n'intègre ni de représentants des familles, ni de représentants de la société civile. En effet, le FTDES considère que cela serait une garantie de représentativité, d'impartialité et de transparence du travail de la commission. Enfin, à l'heure de la rédaction de ce rapport, aucune conclusion de cette commission n'a été communiquée au FTDES ou aux familles des disparus.

Le 28 septembre, le FTDES organise, en partenariat avec le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) , une table ronde en présence de représentants du gouvernement tunisien, de la société civile tunisienne et internationale et des familles de disparus. Cette table ronde, intitulée « Le naufrage des 6 et 7 septembre à la lumière de la situation migratoire entre la Tunisie et l'Italie » s'est tenue à l'hotel Majestic à Tunis. Elle a rassemblé plus de soixante participantes et participants, dont une grande majorité de professionnels, d'étudiants et des activistes indépendants travaillant sur le sujet de la migration. L'événement a permis au FTDES d'animer un débat sur la place de la Tunisie dans les systèmes de contrôle migratoires mis en place par l'UE. Les questions de la situation socio-économique des émigrants et des systèmes d'enfermement et de contrôle migratoire en Tunisie et en Italie ont aussi été développées au regard des événements récents.

L'ensemble de ces questions ont pu être débattues de façon précise et complète grâce à la présence d'experts tels que Lorenzo Pezzani, co-fondateur de la plateforme Watch The Med qui répertorie les systèmes de secours et de contrôle ainsi que les violations aux droits des migrants en Méditerranée, Alizée Dauchy, membre du réseau Migreurop basée à Lampedusa, Abdeljellil Bedoui, économiste et Hassan Boubakri, président du CETUMA (Centre de Tunis pour la Migration et l'Asile) chercheur spécialisé dans les politiques migratoires tunisiennes.

20 Le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme sera appelé infra REMDH
21 Voir note n°1
22 Voir note n°2

Table ronde organisée par le FTDES et le REMDH le 28 septembre 2012 à l'hôtel Majestic. Photo : Zied Ben Cheikh

Au long de l'ensemble de ces événements, et durant tout le mois de septembre 2012, la presse s'est très fortement mobilisée sur le sujet que cela soit en Tunisie, en Italie ou en France. Les exemples en sont l'article publié le 12 septembre par La Presse de Tunisie intitulé « Un naufrage de trop », celui publié par le magazine français Le Point le 14 septembre intitulé « Naufrage en Méditeranée : Les familles dénoncent l'inertie de la Tunisie et de l'Europe », ou encore l'article du 29 septembre paru en une du quotidien Le Temps et intitulé « Drames de Lampedusa : Les sociétés civiles tunisienne et italienne mettent la pression »[26].

Le 26 février 2013, le FTDES a rencontré Mme Anna Terron, la conseillère spéciale en matière de migration de Mme Maelström, commissaire européenne aux affaires intérieures. Lors de cette rencontre, le FTDES a réitéré sa demande de constitution d'une commission d'enquête mixte, cette fois-ci auprès de la Commission Européenne. Le FTDES a aussi souligné l'importance d'améliorer la liberté de circulation entre la Tunisie et l'UE afin de limiter les départs irréguliers dans des conditions dangereuses. Le 27 février 2013, le FTDES a organisé une rencontre entre Anna Terron est les familles de disparus. Lors de cette rencontre, Mme Terron s'est engagée à faire part du problème des disparus à la Commission Européenne et au gouvernement italien.

26 Voir en fin de rapport

Rencontre entre les familles de disparus et Anna Terron, le 27 février 2013 à Tunis. Photo: FTDES

IV. Conclusions et recommandations :

Le naufrage des 6 et 7 septembre n'est malheureusement pas un cas isolé. Les événements du 9 novembre viennent confirmer que de nombreuses personnes continuent de disparaître aux frontières de l'UE dans l'indifférence des gouvernements. Ces naufrages mettent en évidence l'ensemble des enjeux politiques du contrôle migratoire du canal de Sicile. Il est désormais au gouvernement tunisien de prendre ses responsabilités vis à vis de l'ensemble des familles de disparus afin de leur donner une réponse claire sur le sort de leurs proches. Le FTDES considère que l'approche sécuritaire du contrôle migratoire et ses compensations en termes économiques proposées par l'UE ne peuvent continuer à être un modèle si nous souhaitons que cessent les naufrages, morts et disparitions.
Les recommandations suivantes ont été discutées et établies avec les participants à la table ronde organisée par le FTDES et le REMDH le vendredi 28 septembre à l'hotel Majestic à Tunis:

1) Aux autorités tunisiennes la création d'une commission d'enquête mixte incluant des représentants des familles de victimes, des sociétés civiles italienne et tunisienne et des gouvernements tunisiens et italiens ainsi que des experts indépendants afin de faire la lumière sur les circonstances de toutes les disparitions d'émigrants depuis 2011.

2) Aux autorités tunisiennes et italiennes de coopérer pour la mise en place d'une procédure systématique, précise et transparente d'identification des corps retrouvés afin de permettre une information complète aux familles qui en font la demande.
3) Aux autorités tunisiennes la transparence par rapport aux accords ou projets d'accords migratoires signés avec d'autres états ou organisations internationales. A ces mêmes autorités de fournir également les données nécessaires à la connaissance de la question migratoire qui seraient demandées par la société civile ou la communauté académique.
4) Aux autorités tunisiennes et européennes que les familles des victimes et de tous les émigrants morts ou disparus soient soutenues par les gouvernements.
5) L'arrêt de la collaboration de la Tunisie avec la politique de fermeture des frontières menée par l'UE. Cela afin que les personnes qui souhaitent émigrer puissent le faire dans des conditions sûres et régulières, et non au péril de leur vie.
6) Aux autorités tunisiennes et européennes la transparence par rapport aux comportements des avions, hélicoptères et navires de leurs forces qui croisent des bateaux de migrants et la transmission à la société civile, à la communauté académique ou aux familles qui en feraient la demande, de toutes les informations qui permettraient de faire la lumière sur les naufrages, morts et disparitions.
7) L'arrêt de la criminalisation et de l'enfermement des migrants en Europe et en Tunisie ainsi que l'arrêt de toutes les expulsions vers la Tunisie.
8) La liberté de circulation pour toutes et tous.

Annexes

FTDES
FORUM TUNISIEN POUR LES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX
المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية و الاجتماعية

Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

Communiqué de Presse

Des dizaines de nouveaux morts et disparus au large de Lampedusa : jusqu'à quand ?

Le jeudi 6 septembre, une embarcation transportant environ 130 personnes dont au moins dix femmes et cinq enfants a sombré aux alentours de l'ilôt de Lampione à 19 kilomètres de Lampedusa. L'appel de détresse a été donné le 6 septembre par téléphone satellite avant que les recherches ne commencent. Ont été mobilisés des bateaux des gardes-côtes, des carabiniers, de la garde financière italienne, trois navires de l'OTAN (un turc, un allemand et un italien) ainsi que des plongeurs et des bateaux privés. Deux cadavres ont été retrouvés. Cinquante-six personnes auraient été secourues et emmenées vers le centre d'accueil de Lampedusa puis vers les centres fermés en Sicile. Nous sommes sans nouvelles des autres personnes qui se trouvaient à bord.

Devant la situation intenable de la multiplication des naufrages dans le canal de Sicile, et devant la peine des familles et des personnes solidaires choquées par cet incident, le FTDES demande :

1) La communication de la liste des naufragés enregistrés par les autorités italiennes, que ces personnes aient été secourues ou retrouvées mortes.
2) La création d'une commission d'enquête mixte incluant des représentants des familles, du gouvernement et de la société civile concernant ce naufrage afin de faire toute la lumière sur les circonstances dans lesquelles le bateau a coulé et le sort des personnes qui se trouvaient à bord. Cela afin que ce cas fasse l'objet d'une prise en charge rapide et sérieuse tout comme il est nécessaire pour les autres cas de naufrages dans lesquels ont été déclarés des disparus.
3) Que les familles des victimes soient soutenues, prises en charge psychologiquement et indemnisées par le gouvernement tunisien.
4) L'arrêt de la collaboration de la Tunisie avec la politique de fermeture des frontières menée par l'Union Européenne. Cela afin que les personnes qui souhaitent émigrer puissent le faire dans des conditions sûres et régulières et non au péril de leur vie.
5) L'arrêt des expulsions vers la Tunisie, notamment des personnes ayant subi un tel naufrage.

Une conférence de presse se tiendra dans les locaux du FTDES le mercredi 12 septembre 2012 à 10h30, 47 rue Ferhat Hached à Tunis.

Le président du FTDES
Abderrahmane Hedhili

المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية والاجتماعية
Forum Tunisien
Pour les Droits Economiques et Sociaux

Communiqué de presse -
Faisons cesser les massacres grâce à des voies d'entrées légales et un système européen de secours en mer.

Il reste encore plusieurs points à éclaircir au sujet de la tragédie qui s'est déroûlée au large de l'Ile de Lampedusa dans la nuit de jeudi à vendredi 7 septembre 2012. Certains soutiennent la thèse du naufrage et d'autres celles des passeurs qui, une fois à proximité des cotes, auraient jeté les migrants à la mer. Le nombre de disparus comme celui des personnes présentes à l'origine dans l'embarcation n'est pas clair non plus. Bien que nous ne soyons pas indifférents à découvrir si nous nous trouvons face à des trafiquants sans cesse plus brutaux et sans scrupules, ou à connaitre le nombre réel de disparus, nous considérons cependant vain de se limiter à ces aspects, en perdant de vue par là même le problème principal du caractère récurrent de ces tragédies.

Afin de les éviter, et nous y consacrons tous nos efforts et nos forces, il est nécessaire de modifier la législation actuelle qui empêche l'accès légal en Italie et en Europe, croyant ainsi pouvoir arrêter les mouvements migratoires par la répression.

Il est nécessaire de repenser les objectifs du programme Frontex, aujourd'hui mis en place afin de refouler qui embarque dans le but de rejoindre les cotes italiennes et européennes. Une régulation constante de la mer Méditerranée est certes nécessaire, mais bien pour repérer qui peut être en difficulté et lui porter immédiatement secours. Même dans ce dernier cas, il n'est en effet pas encore clair si les migrants avaient été repérés à temps par les surveillances aériennes ou maritimes pour les secourir et éviter de nouvelles victimes.

Nous demandons que quiconque ayant été secouru et se trouvant actuellement dans le centre de Contrada Imbriacola soit transféré le plus rapidement possible de Lampedusa vers un centre d'accueil adapté, en garantissant qu'aucune expulsion ne soit mise en œuvre et que ceux qui le souhaitent puisse effectuer une demande d'asile. Il est en particulier nécessaire de garantir un accueil adapté aux mineurs qui, comme on le sait, sont protégés par la loi de manière distincte des adultes.

Nous demandons que soit communiqué aux autorités tunisiennes l'identité des survivants afin que les familles puissent être informées, et ainsi leur éviter le calvaire des familles des 250 disparus qui depuis plus d'un an cherchent en vain à obtenir des nouvelles de leurs proches. Dans le but d'accélérer la communication et rassurer le plus rapidement possible les familles nous demandons que les survivants soient autorisés à les contacter directement.

Nous demandons enfin que les organisations de protection indépendante soient autorisées à accéder au centre pour pouvoir parler avec les naufragés et mettre en action les réseaux sociaux sur le territoire et au niveau international pour assurer un soutien adéquat.

Tunis, Rome, le 10 septembre 2012

FTDES
FORUM TUNISIEN POUR LES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX
المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية و الاجتماعية

Tunis, 10/09/201

Egregio Console,
Egregio Questore
Egregio Direttore,

Nella notte tra giovedì 6 e venerdì 7 settembre 2012 si é prodotto un naufragio che implicava circa 130 persone nelle acque circostanti l'isola di Lampione. Circa 56 sopravvissuti sono stati soccorsi e portati sull'isola di Lampedusa.

Noi siamo una organizzazione tunisina che accompagna, dalla nostra creazione, nel 2011, le famiglie tunisine dei migranti dispersi in mare. Nell'ambito della nostra attività d'accompagnamento dei familiari dei migranti dispersi in mare, vorremmo ottenere la lista delle persone soccorse e presenti in Sicilia in seguito al naufragio a cui facevamo riferimento sopra, e l'identità, se é stata stabilita, delle persone ritrovate cadaveri nello stesso tragico naufragio.

Avanziamo questa richiesta, a nome del Forum Tunisino per i diritti economici e sociali, per rispondere alla domande delle famiglie tunisine che ci sollecitano riguardo alla sorte dei loro familiari.

Ringraziandola della collaborazione le porgo i miei più cordiali saluti.

Abderrahmane Hedhili
Président du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية والاجتماعية
Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

Téléphone :
Fax : +216 71 257 665

E-mail : forum.tdes@gmail.com, migration.ftdes@gmail.com

FTDES
FORUM TUNISIEN POUR LES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX
المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية و الاجتماعية

Tunis le 10/09/2012

Au Consul de la république tunisienne à Palerme,
Au directeur du centre d'accueil de Lampedusa,
A la questure d'Agrigente,

Monsieur le Consul,
Monsieur le directeur,
Monsieur le responsable de la questure,

Nous sommes une organisation tunisienne accompagnant depuis notre création en 2011 les familles tunisiennes de migrants disparus en mer. Nous vous sollicitons dans le cadre de notre accompagnement des familles des personnes impliquées dans le naufrage ci-dessous.

Dans la nuit du jeudi 6 au vendredi 7 septembre 2012 a eu lieu un naufrage impliquant environ 130 personnes aux alentours de Lampione. Environ 56 survivants auraient été secourus et conduits sur l'île de Lampedusa.

Nous vous sollicitons au nom du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux, afin d'obtenir la liste des personnes secourues et présentes en Sicile ainsi que l'identité, si elle a été établie, des personnes retrouvées mortes. Cela afin de répondre aux attentes des familles tunisiennes qui nous sollicitent concernant le sort de leurs proches.

Avec nos remerciements et nos sincères salutations,

Abderrahmane Hedhili
Président du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

المنتدى التونسي
للحقوق الاقتصادية والاجتماعية
Forum Tunisien
Pour Les Droits Economiques et Sociaux

Coordonnées :
Téléphone :
Fax : +216 71 257 665
E-mail : forum.tdes@gmail.com, migration.ftdes@gmail.com

102077

111161

Bon week end

Comme chaque samedi, notre supplément gratuit Bon Week-end. Exigez-le auprès des revendeurs

31ème jour.. le sit-in se poursuit, soutenez Dar Assabah pour la liberté d'expression

Fondateur : Habib CHEIKHROUHOU

Le Temps

Quotidien indépendant

TUNIS - Samedi 29 Septembre 2012 - 13 Dhou El Kaâda 1433 - N°: 12.690/ 37ème année - Prix 700 millimes / e-mail:redaction@letemps.com.tn

Conséquence de l'attaque contre l'Ambassade américaine

40 mille croisiéristes boudent la Tunisie

• Et pourtant 3500 touristes ont accosté avant-hier au port de la Goulette à l'occasion de la journée mondiale du tourisme

PP. 3 et 5

Suite au sit-in qu'ils ont observé à la Kasbah

Des journalistes de Dar Assabah décident d'entrer en grève de la faim

- *Impasse dans les négociations avec le gouvernement*
- *La rencontre avec Lotfi Zitoun était infructueuse*

P.4

Drames de Lampedusa

Les sociétés civiles tunisienne et italienne mettent la pression

« Il reste encore plusieurs points à éclaircir au sujet de la tragédie qui s'est déroulée au large de l'île de Lampedusa dans la nuit de jeudi à vendredi 7 septembre ». Certes, il reste encore plusieurs points à éclaircir au sujet des tragédies qui ont eu lieu depuis des mois de Méditerranée et qui ont coûté la vie à des centaines des jeunes tunisiens à la fleur de l'âge. Consciente de ce problème récurrent qui se pose de plus en plus dans notre pays, la société civile tunisienne ainsi que celle internationale plus particulièrement, italienne ne cessent de demander aux autorités concernées de créer une commission d'enquête mixte.

P.3

A l'écoute du Palais

P.2

La torture dans tous ses états

Briser le silence, oui, mais…

Si pendant l'ancien régime les victimes étaient réduites au silence malgré elles, au jour d'aujourd'hui, se taire c'est laisser perdurer une situation du passé qui a continué chez ceux qui ont gardé les réflexes du passé et n'ont pas cru bon de changer les procédés dont on usait pendant l'ancien régime, pour sévir, punir, par tous les moyens quitte à tomber dans des Bavures et des injustices.

P.4

Grève d'avertissement des instituteurs, le 4 octobre

Le syndicat dénonce des «manquements» dans l'application des accords

Le syndicat général de l'enseignement de base a annoncé, hier, le maintien de la grève générale des instituteurs prévue pour le 4 octobre dans toutes les écoles de base du pays en signe de protestation contre le revirement du ministère de l'Education quant à l'application des accords signés précédemment. «Ce débrayage se situe dans le cadre de la défense des revendications légitimes des instituteurs et de la lutte contre une politique visant à porter atteinte aux droits matériels, moraux et syndicaux des enseignants », a déclaré Taher Dhaker, secrétaire général du syndicat rattaché à l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) lors d'une conférence de presse tenue hier à Tunis.

P.3

Instance des Elections

Indépendance ; transparence : est-ce trop demander !

P.3

Sports

CAN 2013

Trio mauritanien pour Tunisie – Sierra Leone

CA

Confiance renouvelée à Casoni

ESBK

Saïd Boujbel jette l'éponge

Nabil Maâloul raconte son idylle avec l'Espérance :

"C'est tout un système : l'amour des couleurs, la gagne, la solidarité, l'état d'esprit"

PP. 18-19

CLIN D'ŒIL

« ACCUSES ? LAVEZ-VOUS » !

C'est la grande stupeur : la victime d'un viol (collectif) est accusée d'atteinte à la pudeur !

Le problème majeur tient au fait que les accusateurs sont les violeurs !

Certes, juridiquement, tout peut être dans « l'ordre » mais quand ce sont des agents de l'ordre, ça fait désordre !

Fathi EL MOULDI

L'éditorial

Exagérations…

L'information tombe tel un couperet : 40 mille croisiéristes boudent la Tunisie, dégât collatéral des malheureuses attaques, par des fous furieux, contre l'Ambassade américaine. C'est tout de même exagéré comme réaction.

Car même si, en aucun cas, les Tunisiens ne tolèreront que les chancelleries et les ressortissants étrangers soient pris à partie par les groupuscules extrémistes, il faut quand même rappeler au bon souvenir de nos amis occidentaux la dimension hospitalière de notre pays, sa vocation de carrefour des civilisations et de creuset du multi-culturalisme et du multi-confessionnalisme.

Nous compatissons au sentiment d'insécurité que ressentent aujourd'hui les Américains et, particulièrement, ceux d'entre eux qui exercent dans des missions diplomatiques dans les pays où s'est réalisé le Printemps arabe, avec son corollaire, la renaissance islamique.

Mais les Américains eux-mêmes, depuis déjà les Faucons de Bush et ses congélateurs idéologiques, l'avaient « planifié » dans leurs scénarii tenant aux mouvances potentielles du monde arabo-musulman. Le Printemps arabe s'est réalisé quelque part aussi avec leur bénédiction parce que les «dictatures amies » devenaient un peu trop embarrassantes et carrément compromettantes. Il fallait donc en finir avec l'exception (de dictature) arabe, et appuyer le processus de démocratisation. Peut-être, sans doute, n'a-t-on pas évalué scientifiquement la composante religieuse au nom de laquelle renaissent d'anciennes / nouvelles orthodoxies extrémistes. Le Parti d'Ennahdha lui-même, qui se proclame d'essence, démocratisante est débordé par le phénomène. Sauf qu'on a bien vu les pouvoirs publics remettre de l'ordre et sécuriser les missions diplomatiques en Tunisie. Un pays qui refusera toujours la violence et qui ne permettra pas que des milliers de croisiéristes le boudent à cause d'une poignée de voyous.

Raouf KHALSI

102077

Retour sur le drame du naufrage du 6 septembre : Jelma des familles toujours sans nouvelle des disparus

Nawaat, 14 février 2013

En fin d'après-midi le 6 septembre 2012 une embarcation qui transportait près de cent cinquante personnes en partance de la région de Sfax et en direction de Lampedusa, faisait naufrage près du l'îlot de Lampione. Cinquante six personnes avaient la vie sauve, mais près de quatre-vingts autres ont été portées disparues. Jusqu'à aujourd'hui, soit plus de cinq mois après le drame, les familles sont toujours sans nouvelle de leurs proches. Rencontre à Jelma avec les familles de trois disparus.

Entre Kairouan et SidiBouzid, il y a Jelma, une ville où à force de voir les voyageurs passer les jeunes ont eux aussi envie de partir, même si ils ne manquent de rien : « Ils ont à manger, ils ont un toit, mais ils ont envie d'aller voir cette Europe dont tout le monde parle » raconte le père d'un des trois disparus de Jelma. Sont-ils arrivés de l'autre côté ou se sont-ils noyés quelques part près du l'îlot de Lampione aux alentours de Lampedusa ? Les familles ne savent pas et n'en peuvent plus d'attendre une réponse.

« *Qu'ils soient morts ou vivants, nous l'acceptons, c'est la volonté divine. Tout ce que nous voulons c'est une réponse* » explique Hassan. Il cherche son frère. Depuis des mois. Leur mère n'a pas dormi et refuse de se nourrir depuis des jours. Rafik Hamdi, le fils, le frère, a disparu lors du naufrage qui a eu lieu dans la nuit du 6 au 7 septembre 2012 au large de Lampedusa.

Rafik n'est pas seul a avoir disparu. Ils sont près de 80 personnes, le chiffre exact reste inconnu puisque personne ne sait vraiment combien de personnes sont parties. Entre le 5 septembre au soir et le 6 septembre très tôt le matin, une embarcation aurait quitté la région de Sfax avec entre cent et cent cinquante personnes à son bord dont trois femmes et un enfant âgé d'entre 5 et 8 ans.
Après ? Le moteur tombe en panne, un mécanicien vient, à bord d'une autre embarcation, réparer le moteur. Une quinzaine de personne serait repartie avec lui.

L'embarcation continue son chemin. Un navire de la garde nationale tunisienne croise le bateau. Puis un bateau de pêche. En fin d'après-midi le 6 septembre le bateau des migrants commence à prendre l'eau. Vers 17h, heure tunisienne, un appel de détresse est passé aux secours italiens. Au bout d'une vingtaine de minutes les passagers auraient commencé à se jeter à l'eau.

Les secours se sont organisés, une motovedette et un hélicoptère ont commencé à patrouiller aux alentours du rocher de Lampione, distant d'environ 17km de Lampeduse. Les premiers survivants sont retrouvés en mer par un navire allemand vers 2h du matin. Puis vers 3h30 les secours seraient retournés à Lampione où ils auraient trouvé des survivants.

Vers 6h du matin heure italienne, un autre survivant aurait été secouru par hélicoptère et ramené à Lampedusa. Vers 11h du matin, heure italienne, les secours italiens ont lancé un second appel à la vigilance et à l'assistance immédiate de naufragés aux environs de l'îlot de Lampione.

Quatre corps seront retrouvés suite au naufrage. Un seul d'entre eux sera identifié. Le bateau est introuvable.
Les autorités italiennes ont dressé une liste des survivants. Ils sont 56 personnes. Les autorités tunisiennes se sont contentées de reprendre cette liste que le ministère des Affaires Etrangères italien a publiée.

Depuis pas grand chose.

A Jelma il n'y a pas que Hassan qui a disparu. Il y a aussi Mohamed Samaari, qui allait fêter ses 20 ans. Son père, se demande ce qu'a bien pu devenir son fils depuis qu'il s'est embarqué pour l'Europe et qu'il n'a plus eu de nouvelle de lui. Il y avait aussi Hamza Darhouni sur le bateau. Son frère Kamel le cherche toujours et il n'arrêtera pas tant qu'il n'aura pas de réponse. Quelques jours après l'annonce de la disparition, les voisins sont venus présenter leurs condoléances. Les familles sont prêtes à tout entendre. Si enfin le gouvernement se décidait à leur dire un mot.

Et comme les autorités ne font rien, les familles des disparus interrogent la seule personne témoin.
Car à Jelma il y a un survivant : Fathi 19 ans et une fatigue immense. Seul témoin du drame il est pris à parti par des familles qui veulent savoir. Et lui fait tout pour oublier.
Les familles sont énervées, la mère de Rafik supplie : « *Dis-nous la vérité, s'il te plaît, que je repose mon cœur ! Mon garçon dis-nous la vérité !* »
Et elle pleure.
Fathi n'en peut plus. Il a d'énormes cernes autour des yeux et on imagine ses nuits sombres qui n'en finissent plus. La mer partout et sans doute les cris et les râles de ceux qui se noient. Ou peut-être une histoire qu'on ne peut raconter. Ou peut-être le vide et le remords. Fathi portait un gilet de sauvetage. Il ne se rappelle de rien. Il s'est évanoui rapidement et ne s'est réveillé qu'à l'hôpital.

Les familles se demandent ce qui s'est passé lors du naufrage. Y-a-t-il eu un problème avec le bateau ? Ou y-a-t-il eu des problèmes entre les passagers ? Les évènements ont peut-être pris une autre tournure que celle entendue jusqu'à maintenant ? Seul le **Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux** a publié **un document** à propos du naufrage.

La nonchalance des autorités tunisiennes est un affront pour les familles qui n'en peuvent plus d'attendre. Pourtant une **commission d'enquête** réunissant des autorités des deux pays a été mise en place au sein du ministère des Affaires Etrangères, paraît-il. Mais impossible de vérifier cette information, personne au ministère des Affaires Etrangères n'a sû donner la moindre indication par rapport à cette commission malgré nos nombreuses demandes. Le service de presse, la direction des affaires consulaires, la direction générale Europe se renvoient la balle et personne ne veut parler. "*Ils ne diront rien, pour eux l'affaire est finie*" explique un membre de la famille d'un disparu.

Finalement seul le côté sécuritaire semble primer. En décembre 2012 le ministère de l'Intérieur recevait des patrouilleurs pour surveiller les côtes tunisiennes, en janvier 2013 il recevait un lot d'équipement policiers et militaires composé de 89 véhicules tout terrain, berlines, fourgons cellulaires, bus et quads, 80 paires de jumelles de vision nocturne, des caméras de surveillance et 200 gilets pare-balles. Les familles des disparus peuvent bien attendre. Les gouvernements tunisiens et européens sont bien plus occupés à s'assurer que personne ne passe les frontières.
Et en attendant une réponse, qui ne viendra peut-être jamais, à Jelma les familles des disparus attendent des nouvelles du test ADN qu'un membre de la famille de Rafik et de Hassan sont allés faire. Le père de Mohamed lui n'a pas été sollicité. Il ne le sera peut-être jamais.

Naufrage en Méditerranée : les familles dénoncent l'inertie de la Tunisie et de l'Europe

Le Point.fr - Publié le 14 septembre 2012

Les associations réclament une commission d'enquête sur le naufrage de Lampedusa, où une cinquantaine de migrants tunisiens ont disparu.

«Il faut cesser ce massacre !» Amor ne mâche pas ses mots. Place du 14-Janvier, à Tunis, jeudi 13 septembre, il proteste avec plusieurs autres familles pour demander des réponses sur les disparitions des harragas, ces émigrés qui embarquent sur des bateaux de fortune pour gagner irrégulièrement **l'Europe**. L'an dernier, son fils de 17 ans est parti. Il n'a jamais rejoint **l'Italie**. «Je n'étais pas d'accord. Je connais la **France**, je sais qu'il n'y a rien là-bas. Notre situation sociale n'est pas enviable, mais elle n'est pas médiocre non plus. Celui qui organisait l'opération a menti à ces jeunes. Il faut que cela s'arrête», lance ce père désormais président de l'Association des familles victimes de l'émigration clandestine.
La marche, organisée par le Forum des droits économiques et sociaux, devait se diriger vers la place des Droits de l'homme, située avenue Mohamed-V. Mais les familles, les portraits de leurs enfants entre les mains, en ont décidé autrement. Direction avenue Habib-Bourguiba. Puis l'ambassade d'Italie. Cris, pleurs, la police essaie de les dissuader. Rien à faire. Un cordon de sécurité se met en place.

Zones d'ombre

*«Ces parents ont raison ! lance un jeune aux abords de la marche. Il a fallu que des jeunes brûlent des pneus pour que le gouvernement publie la liste des noms des rescapés (***du naufrage de la nuit du 6 au 7 septembre, NDLR***). S'ils font plus de bruit, peut-être que le gouvernement bougera.»* Le 10 septembre, dans la ville d'El Fahs, située à une soixantaine de kilomètres de Tunis, des échauffourées ont éclaté. Le commissariat mais aussi le poste de la garde nationale ont été incendiés, selon l'agence de presse tunisienne.

Le silence du gouvernement tunisien face au naufrage, qui a fait des dizaines de disparus, commençait à devenir pesant et les familles demandaient des explications. Une liste des 56 rescapés a été rendue publique le lendemain par le ministère des Affaires étrangères. Liste pourtant datée du 7 septembre. Le secrétaire d'État aux Migrations, Houcine Jaziri, et le ministre tunisien des Affaires étrangères, Rafik Abdessalem, se sont rendus sur place.
Plus d'une centaine de Tunisiens seraient partis le 6 septembre depuis Sfax pour parcourir les 225 kilomètres qui séparent la seconde ville du pays de l'île italienne Lampedusa. «On ne sait pas combien ils étaient sur le bateau. Les témoignages ne concordent pas. Certains évoquent 120 personnes, d'autres 136. Les noms non plus ne correspondent pas. On n'est même pas sûrs qu'il n'y avait qu'un bateau», explique Karima Souid, députée et assesseur auprès du président de l'Assemblée constituante.

Elle est l'une des cinq membres de la délégation mise en place, le 12 septembre, par l'Assemblée nationale constituante tunisienne chargée de suivre le dossier de ce naufrage. «Ce problème n'est pas nouveau, mais, là, il s'agit du drame de trop. C'est un drame national et la responsabilité est collective. Ce n'est pas la faute du gouvernement», estime la députée, qui regrette notamment que les Tunisiens arrivés la semaine dernière sur les côtes italiennes aient donné «de fausses identités» de peur d'être renvoyés en Tunisie. «Du coup, les noms ne correspondent pas aux fichiers.»

Lourd dispositif de surveillance

Les associations demandent la mise en place d'une commission d'enquête civile pour faire la lumière sur ce naufrage, mais aussi sur **les disparitions des Tunisiens depuis plus d'un an et demi**. Pour la députée, «il n'y a pas lieu de créer une commission d'enquête puisque c'est sur le sol italien». Elle concède que les autorités tunisiennes et italiennes doivent travailler de concert, mais explique que c'est le cas. De fait, en octobre, la Tunisie et l'Italie devraient se rencontrer afin d'établir un projet bilatéral visant à renforcer la sécurité côtière. Un projet que dénonce le réseau Boat4People, qui milite pour une approche moins policière de la migration. Après avoir réussi à récupérer les coordonnées du naufrage, les activistes de Boat4People ont constaté que l'embarcation était couverte par un réseau GSM (téléphone portable) et des radars italiens. Elle était également dans la zone de recherche et de secours italienne, celle de contrôle des carabiniers et celle des gardes des finances, mais aussi dans une zone bénéficiant de l'appui aérien de Frontex, l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures. «Cela fait six dispositifs qui permettent de repérer un bateau qui coule. Si les pays européens avaient la volonté de secourir les migrants, ils pourraient être plus efficaces», dénonce Nicanor Haon, coordinateur de projet au sein du réseau, qui évoque «une politique du rejet des émigrés, surtout depuis la révolution (tunisienne, NDLR)».

Références

Presse tunisienne :

«Exclusif: Les noms des rescapés du naufrage de Lampedusa», Mosaïque FM, 11 septembre 2012, http://www.mosaiquefm.net/index/a/ActuDetail/Element/23697-Exclusif-Les-noms-des-rescap%C3%A9s-du-naufrage-de-Lampedusa.html

«LAMPEDUSA Tous coupables !», Le Temps, 11 septembre 2012, http://www.letemps.com.tn/article-69645.html

«Un naufrage de trop», La Presse, 12 septembre 2012, http://www.lapresse.tn/12092012/55187/un-naufrage-de-trop.html

«Tunisie-Italie: Révision de l'accord bilatéral en matière de lutte contre l'émigration clandestine», Espace Manager, 13 septembre 2012, http://www.espacemanager.com/politique/tunisie-italie-revision-de-l-accord-bilateral-en-matiere-de-lutte-contre-l-emigration-clandestine.html

«Les sociétés civiles italienne et tunisienne mettent la pression», Le Temps, 29 septembre 2012, http://www.letemps.com.tn/article-70219.html

«الفجرنيوز» تنشر حقائق وأسرار فاجعة «الحرقان» قبالة سواحل إيطاليا
http://www.alfajrnews.net/news/index.php/2012-03-13-11-01-09/7848-qq-----qq---?format=pdf

سيدي بوزيد على وقع فاجعة «لمبدوزا»
شبّان مفقودون.. وضعيّات إجتماعيّة مزرية.. وانتظار محيّر للأهالي
http://www.assabah.com.tn/article-76087-15092012.html

محاكمة شاب متهم في أحداث الشغب أمام وزارة الخارجية
http://www.assabah.com.tn/article-76880.html

في الصميم : الحرقة – فاجعة لامبيدوزا #Tunisie #Tnac #Tunisia
http://www.echsar.com/article-8301859

Presse italienne :

«I misteri del naufragio di Lampedusa nessuna traccia dei morti e della nave », La Reppublica, 9 septembre 2012, http://palermo.repubblica.it/cronaca/2012/09/09/news/sbarchi_lampedusa-42213505/

«Naufragio con mistero», Corriereimmigrazione, 9 septembre 2012, http://www.corriereimmigrazione.it/ci/2012/09/naufragio-con-mister/

« Le immagini del naufragio a Lampione », ANSA, 13 septembre 2012, http://www.ansa.it/web/notizie/videogallery/italia/2012/09/13/immagini-naufragio-Lampione_7468884.html

« Sbarco con naufragio arrestati due scafisti », La Reppublica online, 13 septembre 2012, http://palermo.repubblica.it/cronaca/2012/09/13/news/sbarco_con_naufragio_arrestati_due_scafisti-42461437/

«Naufragio di Lampione, recuperato il quarto cadavere », Hercole.it, 19 septembre 2012, http://www.hercole.it/index.php?option=com_content&task=view&id=34526&Itemid=111

Presse française :

«Naufrage d'une embarcation près de Lampedusa, une centaine d'immigrants à bord », Le Monde, 10 septembre 2012, http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/09/07/naufrage-d-une-embarcation-pres-de-lampedusa-une-centaine-d-immigrants-a-bord_1756951_3214.html

« Il a fallu 72 heures au gouvernement pour présenter ses condoléances aux familles des victimes et des disparus », Radio Ordient, 11 septembre 2012, http://www.radioorient.com/index.php?option=com_flexicontent&view=items&cid=86:revue-de-presse&id=95608:naufrage-au-large-de-lampedusa-emotion-bien-tardive

«Naufrage en Méditerranée: les familles dénoncent l'inertie de la Tunisie et de l'Europe », Le Point.fr, 14 septembre 2012, http://www.lepoint.fr/monde/naufrage-en-mediterranee-les-familles-denoncent-l-inertie-de-la-tunisie-et-de-l-europe-14-09-2012-1506276_24.php

«En Tunisie, le naufrage de Lampedusa suscite émotion et débat », Libération, 14 septembre 2012, http://www.liberation.fr/monde/2012/09/14/en-tunisie-le-naufrage-de-lampedusa-suscite-emotion-et-debat_846314

Liste des disparus du 7 septembre 2012

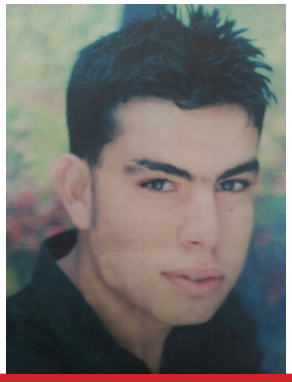

Dchichi Sfienne
16/01/1986 Tunis

Kamoun Bilel
06/05/1985 Tunis

Bouazizi Hazem
11/04/1993 Gafsa

Jarjir Anis
17/07/1979 Sfax

Aljlassi Saber
12/10/1986 El Omrane

Alchihaoui Tawfik Abdelhay
19/08/1987 Al Kef

Kileni Mahrez
01/04/1990 El Omrane

Haboubi Mohamed
11/06/1990 Tunis

Hinchiri Taher
26/08/1982 Tripoli

Alagerbi Soltan
26/07/1985 Sfax

Khizri Mohamed Ali
03/10/1984

El Barhoumi Hamza
04/08/1989 Jelma

Samaali Mohamed
13/11/1992 Jelma

Hamdi Rafiq
18/04/1985 Jelma

Medfaii Bacem
5/07/1988
Mergrine

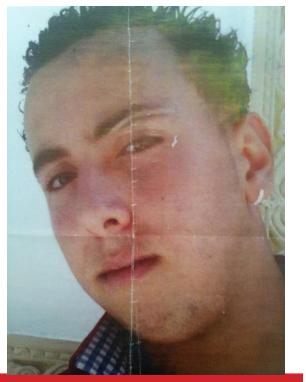

Zayni Issam

Boutara Rouchdi 07/08/1992 El Omrane	**Ben Smida** Aymen 12/07/1994 El Omrane	**Yahiaoui** Alaarbi 02/07/1995 Tunis	**Chtila** Ahmed 03/10/1983 Ben Arous
Ganouni Seifeddine 10/09/1990 Tunis	**Alferchichi** Karim 15/06/1994 Tunis	**Elrfiki** Aymen 27/10/1986	**Alhaouach** Mansour 10/02/1996 Tunis
Elakili Farouk	**Al Ouni** Ahmed	**Ben Mabrouk** Okba	**Elaabed** Ahmed
Alhammemi Amine	**Al Massoudi** Aymen	**Chanouf** Tarek	**Al Mhadheb** Bilel

Ben Halima Nidhal	**Hattoumi** Mahamed 11/06/1990 Tunis	**Sahnoun** Bilel	**Hamdi** Abdelbasset 05/09/1973 Kabaria
Al Ferchichi Montassar Kabaria	**Al Mejri** Nabil Kabaria	**Moufid** Belhassen	**Zeman El Ghani** Bedii
El Zeyeti Issam	**Kilani** Mahres	**El Moutehebi** Bilel	**El Moutehebi** Bilel
El Hammami Ahmed			

Liste des disparus du 9 novembre 2012

Ben Dahr Bechir	**Ben Mohamed** Nebil 01/10/1977 El Fahs	**Bhihi** Hicham 07/08/84 Tunis	**El Nafaty** Helmi **09/09/1991** **El Mernaqiya** **Manouba**

Les Tunisiens disparus en mer en 2012

Rapport du Forum Tunisien pour les droits économiques et sociaux – Mars 2013

Le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux a diffusé en septembre 2012 un premier rapport concernant les migrants disparus en mer en 2011.

Forum Tunisien Pour Les Droits Economiques Et Sociaux
Avenue Farhat Hached, Bloc A
2éme étage, 1001, Tunis, Tunisie
Tél.: +216 22 25 54 32 / +216 71 25 76 64
Fax : +216 71 25 76 65
www.ftdes.net - www.facebook.com/ftdes